

Réf: Dossier 337316

Avis de constitution

SOCIETE « HOLLY'S FACTORY »

Siège Abidjan Bingerville Akandjé non loin du
groupe scolaire privé les poussins de Joumita, Lot 932,
Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 13/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HOLLY'S FACTORY »

Objet :

- Production de contenus multimédias
- Analyse vidéo des sports
- Développement d'applications
- Communication politique
- Spin doctoring
- Solutions technologiques
- Création de site web et Gestion des réseaux sociaux
- Consultation en communication
- Formation et ateliers
- Marketing sportif et politique
- Production de podcasts et webinaires
- Création de Magazine spécialisées
- Gestion de biens immobiliers
- Transports et Transit
- Commerce et vente en ligne
- Gestion d'événementiels
- Achats et ventes de voitures

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

• Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Bingerville Akandjé non loin du groupe scolaire privé les poussins de Joumita, Lot 932, Ilot 00

Dirigeant(s) M YEO YARDJOUA OLIVIER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08489 du 29/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50732/GTCA/RC/2024 du 29/08/2024

